Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260113-260108-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 janvier 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	14
Membres qui ont pris part à la délibération	:	13
Date de la convocation	:	08 janvier 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	16 janvier 2026
Date d'affichage	:	19 janvier 2026

Délibération N° 26-01-08

L'an deux mille vingt-six et le 13 janvier à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme KERGUELEN Françoise, Maire.

Présents : F. KERGUELEN, C. LE ROSSIGNOL, M. RAULLINE,C. GODIN, C. THOMAS, A. LE NET, N. FRO, M. LACAZE, S. BERTIN, C. BANCHEREAU
Excusés : L. BEAUGé (Procuration à S. BERTIN), S. LE DIZES (Procuration à M. LACAZE), P. PERSEHAIE (Procuration à F. KERGUELEN), C. DUBOIS,
Secrétaire de séance : Serge BERTIN

Objet de la délibération :
Vente délaissé communal YB 55 – TARDIF Floriane

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la demande évoquée lors de la séance du 09 décembre 2025 par Mme Floriane Tardif au sujet de son souhait d'acquérir le délaissé communal YB 55. Elle a fait part de son accord pour l'acquisition de la parcelle communale YB 55 d'une surface de 200 m² et constituant un délaissé communal bordant sa propriété au prix de 3 € le m².
Conformément à l'article L.214-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il est possible d'aliéner ce délaissé communal du fait qu'il n'est plus affecté à un service public et à l'usage du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
-de vendre le délaissé communal, cadastré YB N° 55, d'une surface de 200 m² à raison de 3 € soit la somme de 600 €, à Mme FlorianeTARDIF domiciliée à Treffendel,
-de nommer Maître RAMBEAU Victoria, Notaire à Montfort-sur-Meu, chargé de la rédaction de l'acte de vente.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 janvier 2026,

F. KERGUELEN,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)